

REGLEMENT

COURSE DES COTEAUX DU DIMANCHE 23 mars 2025 **Ville de Saint-Leu-La-Forêt**

1- Parcours de Prévention Santé ou Licence FFA

Depuis le 1er septembre 2024, pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les licences actuellement acceptées dans la réglementation 2023-2024 (*FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP*), *ne seront plus acceptées.*

2- Assurances.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la « PNAS »

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer.

3- Ravitaillements.

Des ravitaillements seront disponibles pour les athlètes sur **le site de départ et d'arrivée au gymnase Jean moulin** et sur différents points intermédiaires situés sur les parcours des 5 et 10 kms.

Sur le 5 kms : au : 2,5^{ème} km,

Sur le 10 kms : aux 2,5^{ème} km, 4^{ème} km et 7^{ème} km.

4- Sécurité.

Elle sera assurée par la **Croix Rouge, la police municipale et les signaleurs.**

Croix Rouge

- Un poste de secours fixe sera positionné sur la zone de départ et d'arrivée située au gymnase Jean Moulin, avenue des Diablots à Saint-Leu-la-Forêt.
- Une équipe mobile en véhicule premiers secours à personnes (VPSP) suivra les courses de 5 kms et 10 kms.
- Des secouristes en VTT compléteront le dispositif. Ils suivront également les courses enfants.

La police municipale

- La police municipale sera placée aux carrefours réputés dangereux + Ouverture 5-10 km en moto.

Les signaleurs

- En accord avec les directives préfectorales, les signaleurs seront positionnés à toutes les intersections des différents parcours empruntés.

5- Inscriptions.

Les inscriptions peuvent se faire :

- **En ligne** sur [Le-Sportif.com](https://www.le-sportif.com) à partir du lundi 13 janvier 2025 jusqu'au mercredi 19 mars 2025 à 22h, paiement uniquement par carte bancaire.

- Le bulletin d'inscription sera téléchargeable sur le site de la ville (www.saint-leu-la-foret.fr) à partir du lundi 13 janvier 2025.
- Les parents des concurrents mineurs licenciés ou non, devront remplir l'attestation parentale jointe au bulletin d'inscription.
- Le certificat médical ou sa photocopie sera conservé par l'organisateur.

6- Droits d'engagements.

Droits d'engagements course des 10 km

- Pour les inscriptions en ligne, sur Le-Sportif.com à partir du lundi 13 janvier 2025 jusqu'au mercredi 19 mars 2025 à 22h. Paiement par carte bancaire.
Individuel : 12,50€ + 1,42€ de commission de gestion par inscription soit 13,92€ (dont 1 € reversé à l'association caritative choisie).
- Pour les inscriptions sur place le jour de la course, paiement par chèque ou espèces. (Règlement par chèque libellé à l'ordre de chrono compétition)
Individuel : 17,00€ (dont 1 € reversé à l'association caritative choisie).

Droits d'engagements course des 5 km

- Pour les inscriptions en ligne, sur Le-Sportif.com à partir du lundi 13 janvier 2025 jusqu'au mercredi 19 mars 2025 à 22h. Paiement par carte bancaire.
Individuel : 10,50€ + 1,32€ de commission de gestion par inscription soit 11,82€ (dont 1 € reversé à l'association caritative choisie).

Pour les inscriptions sur place le jour de la course, paiement par chèque ou espèces (Règlement par chèque libellé à l'ordre de chrono compétition) Individuel : 15,00€ (dont 1 € reversé à l'association caritative choisie).

Gratuit pour les courses des 1km et 2,2kms (mini poussins, poussins, benjamins, minimes).

LES COURSES							
1km		2,2 kms		5 kms		10 kms	
Départ de la course 9h00		Départ de la course 9h30		Départ de la course 10 h45		Départ de la course 10h45	
Années	Catégories	Années	Catégories	Années	Catégories	Années	Catégories
2016-2018	Eveil athlétique 7-9 ans	2012-2013	Benjamins 12-13 ans	2008-2009	Cadets	2008-2009	Cadets
				2007-2008	Juniors	2007-2008	Juniors
				2003-2005	Espoirs	2003-2005	Espoirs
				1991 - 2002	Seniors	1991 - 2002	Seniors
2014-2015	Poussins 10-11 ans	2010-2011	Minimes 14-15 ans	1981-1990	Master 0-1	1981-1990	Master 0-1
				1971-1980	Master 2-3	1971-1980	Master 2-3
				1961-1970	Master 4-5	1961-1970	Master 4-5
				1960 et avant	Master 6 à 10	1960 et avant	Master 6 à 10

LES FRAIS D'INSCRIPTION				
Courses	1km	2,2 kms	5 kms	10 kms
Inscriptions en ligne avant course Jusqu'au mercredi 19 mars 2025 22h	gratuit	gratuit	10,50 € + 1,32€ frais de commission de gestion Soit 11,82€ (dont 1€ reversé à une association caritative)	12,50€ + 1,42€ frais de commission de gestion Soit 13,92€ (dont 1€ reversé à une association caritative)
Inscriptions le jour de la course	gratuit	gratuit	15 € (dont 1€ reversé à une association caritative)	17 € (dont 1€ reversé à une association caritative)

Inscriptions en ligne sur :

Le-Sportif.com à partir du lundi 13 janvier 2025 jusqu'au mercredi 19 mars à 22h.

Renseignements à la DASEJS : 01 30 40 22 52 / 22 53/ 22 19

Mail : sports@saint-leu-la-foret.fr

7- Horaires des courses :

9h00 : Course 1 km : ouvert aux mini poussins et poussins (2014-2018)

9h30 : Course des 2,2 kms : ouvert aux benjamins et minimes (2010-2013)

10h45 : Course des 5 kms : ouvert aux catégories de cadet à master

10h45 : Course des 10 kms : ouvert aux catégories de cadet à master

8- Retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer le dimanche 23 mars 2025 à partir de 8h00 et jusqu'à 30 minutes avant la course, au gymnase Jean Moulin, Avenue des Diablots à Saint-Leu-la-Forêt.

Aucun dossard n'est envoyé par la poste. Le port du dossard remis par l'organisation est obligatoire. Pour toutes les courses, le chronométrage sera automatique grâce aux puces électroniques associées aux dossards.

Si le dossier est incomplet, le dossard et la puce seront remis sur place à partir de 8h00 sur présentation de la ou les pièces manquantes pour clore le dossier. **Les inscriptions seront closes 30 mn avant le départ de chaque course.**

Les participants s'inscrivant le jour de la course :

Les dossards et les puces seront remis sur place à partir de 8h00 sur présentation :

- du bulletin d'inscription
- du règlement espèces ou chèque (libellé à l'ordre de chrono compétition)

- de la licence (voir article 1) ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique du **sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (l'une des 3 mentions)**
- **les inscriptions seront closes 30 mn avant le départ de chaque course.**

9- Droit à l'image.

Chaque participant et/ou représentant légal des mineurs autorise expressément les organisateurs de la Course des Coteaux, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la Course des Coteaux, sur tous les supports y compris promotionnels et /ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

10- Douches et vestiaires.

Des douches et vestiaires seront disponibles au gymnase Jean Moulin pour les participants à la course sous réserve des conditions sanitaires applicables.

11- Récompenses : 5 kms et 10 kms

- Une médaille et des lots pour le premier de chaque catégorie femmes/ hommes.
- Un trophée et des lots pour le classement - spécial Saint-Loupiens non- licenciés.
- Un trophée et des lots pour le classement - temps scratch toutes catégories.

12- Lot de participation.

En échange du dossard, un lot de participation sera offert à tous les participants des différentes courses enfants et adultes.

13- Respect de l'environnement :

Afin de respecter l'environnement et les espaces traversés il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques). Sur les parcours, des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et devront être impérativement utilisées par les participants.

14- Cas de force majeure.

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure, la ville ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, elle ne remboursera pas les inscriptions et de surcroît les frais engagés par les participants.

15- Port de matériel

Durant la course, l'utilisation de matériel audio type lecteur MP3, CD, smartphone ou équipement similaire sont interdits. Le port d'un porte-dossard est interdit.

16- Règlement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.